



Club de ski de fond et de raquette de Hearst
Hearst Cross-Country Ski & Snowshoe Club
C.P./P.O. Box 2687
Hearst, Ontario P0L 1N0



Formulaire d'adhésion 2025-26 / Membership Registration Form 2025-26

Virement électronique / E-transfer : hearstskisnowshoe@gmail.com

Enregistrement en ligne / Online registration : <https://zone4.ca/register.asp?id=39735>

Veuillez compléter ce formulaire et nous le faire parvenir avec votre cotisation de membre.
Please fill out this membership registration form and send it with your dues.

Nom / Name : _____

DOB / Date naissance (YYYY/MM/DD) : _____ / _____ / _____

C.P / Box : _____ Ville / Town : _____

Téléphone/Telephone # : _____

Courriel / email : _____

Noms des skieurs et skieuses de ma famille / Name of all skiers in my family

_____ DOB / Date naissance : YYYY / MM / DD
_____ DOB / Date naissance : YYYY / MM / DD
_____ DOB / Date naissance : YYYY / MM / DD
_____ DOB / Date naissance : YYYY / MM / DD
_____ DOB / Date naissance : YYYY / MM / DD

TAUX ANNUELS avant le 31 déc. 2025 / Early bird ANNUAL RATE before Dec. 31st 2025

Please check box / Cochez la case

		Ski et raquette / Ski & snowshoe			Raquette seulement / Snowshoe only			
		Accès / Access	Frais*	Total	Accès / Access	Frais*	Total	
Adulte seul / Single adult	<input type="checkbox"/>	160 \$	26 \$	186 \$	<input type="checkbox"/>	40 \$	26 \$	66 \$
3e âge / Senior 60+	<input type="checkbox"/>	135 \$	26 \$	161 \$	<input type="checkbox"/>	35 \$	26 \$	61 \$
Étudiant / Student 12-21	<input type="checkbox"/>	75 \$	26 \$	101 \$	<input type="checkbox"/>	30 \$	26 \$	56 \$
Famille / Family **	<input type="checkbox"/>	270 \$ + (26 \$ x _____ #personnes) = _____ \$						

* Les sommes de 24 \$ / personne et 2 \$ / personne sont ajoutées pour la couverture d'assurance de l'association provinciale pour le Club et les frais administratifs d'enregistrement. An amount of \$ 24 / person and \$ 2 / person is added for the insurance coverage from the Club's provincial association and the registration administration fees.

** Les membres d'une famille incluent les parents et les enfants qui ont moins de 18 ans / Family members include parents and children under 18.

TAUX ANNUEL après 31 décembre 2025/ANNUAL RATE after December 31, 2025

Please check box / Cochez la case

	Ski et raquette / Ski & snowshoe				Raquette seulement / Snowshoe only			
		Accès / Access	Frais*	Total		Accès / Access	Frais*	Total
Adulte seul / Single adult	<input type="checkbox"/>	170 \$	26 \$	196 \$	<input type="checkbox"/>	45 \$	26 \$	71 \$
3e âge / Senior 60+	<input type="checkbox"/>	145 \$	26 \$	171 \$	<input type="checkbox"/>	40 \$	26 \$	66 \$
Étudiant / Student 12-21	<input type="checkbox"/>	85 \$	26 \$	111 \$	<input type="checkbox"/>	35 \$	26 \$	61 \$
Famille / Family **	<input type="checkbox"/>	290 \$ + (26 \$ x _____ #personnes) = _____ \$						

Paiement / Payment

Paid by cheque/cash Paid by e-transfer Register in Zone4 registration

Travail des bénévoles / Work by the Volunteers :

Le Club de ski de fond et de raquette de Hearst fonctionne entièrement grâce à la participation de bénévoles. Le travail des bénévoles permet au Club de maintenir les taux de cotisation à un niveau raisonnable. Au cours de la saison, nous vous informerons des besoins, des travaux à effectuer, et nous vous invitons à donner quelques heures de votre temps afin d'aider le Club.

Merci à l'avance de votre coopération !

The Hearst Cross Country Ski & Snowshoe Club is run entirely by volunteers. This allows us to keep the membership rates at an affordable level. During the season, we will inform you of the needs, the tasks that need to be done and we invite you to give a few hours of your time in helping the Club.

We thank you for your cooperation !

Vous avez des questions? / You have any questions?

Facebook : Club de ski et de raquette de Hearst

Site web / Website : skihearst.wixsite.com/hearst

SKI DE FOND CANADA - FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

En signant ce document, vous acceptez d'assumer certains risques. Veuillez lire attentivement.

- 1) La présente entente constitue un contrat exécutoire. À titre de participant à une activité de Ski de fond Canada et de l'Association canadienne de ski et de surf des neiges, nommés dans ce texte SFC et l'ACSSN, de la division Northern Ontario Division (NOD), nommée dans le texte *la division*, et du Club de ski de fond et de raquette de Hearst dans le texte *le club*, ladite activité pouvant comprendre notamment des épreuves de ski de compétition, des camps, des stages de formation ou cliniques, et des activités connexes comme le ski à roulettes, la raquette, le vélo de route, la course à pied et la randonnée pédestre, nommées dans le texte les activités, le participant de même que son parent ou son tuteur légal, nommés dans le texte les parties contractantes, reconnaissent les termes suivants et acceptent de s'y conformer.
- 2) Description des risques - Le participant reconnaît que sa participation aux activités est volontaire. En contrepartie de la participation du participant à des activités sanctionnées, seul ou conjointement, par SFC et l'ACSSN, la division et le club, les parties contractantes reconnaissent les risques, dangers et faits du hasard associés à la pratique des dites activités, et conviennent qu'elles peuvent être sujettes à ces risques, dangers et faits du hasard. Ces risques, dangers et faits du hasard comportent notamment des blessures pouvant être causées par :
 - a) Les activités d'entraînement intérieur ou extérieur incluant notamment la musculation, la course, la randonnée et le vélo;
 - b) Le surmenage, l'utilisation ou l'étirement de divers groupes musculaires et les séances cardiovasculaires épuisantes ;
 - c) L'effort physique vigoureux, les mouvements brusques, les virages et arrêts soudains ;
 - d) Une chute au sol après avoir dérapé ou trébuché à cause d'une surface ou d'un terrain glissant, inégal ou irrégulier ;
 - e) Un contact, une collision ou un impact avec des skis, des bâtons de ski, des équipements, des arbres, des personnes ou des objets fixes ;
 - f) Une participation ne respectant pas ses propres limites ou ses habiletés ou à l'extérieur de l'espace désigné ;
 - g) L'isolement après avoir perdu son groupe ou le fractionnement du groupe ;
 - h) L'utilisation inappropriée d'une pièce d'équipement ou le bris mécanique d'une pièce d'équipement ;
 - i) Des conditions météorologiques extrêmes pouvant causer une engelure, l'hypothermie ou l'insolation, une tempête de neige ou la foudre ;
 - j) Des rencontres avec des animaux ou des plantes allergènes ;
 - k) Les déplacements pour aller et revenir : des entraînements, des activités de compétition et des activités non compétitives connexes qui font intégralement partie des activités ;
 - l) maladie infectieuse contractée par virus, bactérie, parasites et champignon qui peuvent être transmis par contact direct ou indirect, et
 - m) Tous les risques normalement associés à la pratique des activités.
- 3) Les parties conviennent également que :
 - a) les blessures découlant des activités peuvent être graves, provoquer la paralysie ou même la mort ;
 - b) le participant peut être anxieux ou embarrassé lorsqu'il se mesure à lui-même durant les activités, les événements et les programmes de SFC et de l'ACSSN, de la division et des clubs ;
 - c) le risque de blessure diminue si le participant suit les toutes les règles de participation ;
 - d) le risque de blessure augmente lorsque le participant éprouve de la fatigue.
- 4) Avertissement - En contrepartie de l'acceptation du participant par SFC et l'ACSSN, par la division et le club, comme membre du club ou comme participant ayant droit de prendre part à une activité, les parties conviennent que SFC, l'ACSSN, la division et le club, leurs dirigeants et administrateurs respectifs, leurs membres, employés, bénévoles, participants, leurs agents et représentants ne sont

pas responsables des blessures, blessures personnelles, dommages, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu ou toute autre perte subis par le participant en raison de sa participation à une activité sanctionnée, seul ou conjointement, par SFC et l'ACSSN, la division et le club, ou causés par les risques, dangers et faits du hasard associés à la pratique de ces activités.

5) Reconnaissance - Les parties s'engagent à ce qui suit :

- a) le participant possède un niveau de condition physique adéquat pour lui permettre de pratiquer le ski de fond et de participer aux activités, aux événements et aux programmes de SFC et l'ACSSN, de la division et du club ;
- b) les parties chercheront à obtenir l'information nécessaire sur les activités et les risques associés, de façon à bien comprendre la portée de la présente entente ;
- c) le participant convient de respecter les règlements imposés par SFC, l'ACSSN, la division et le club pour les activités et de suivre les directives des officiels au cours de ces activités ;
- d) les parties reconnaissent avoir lu et compris la présente entente, ils acceptent de s'y conformer de façon volontaire et reconnaissent qu'elle est exécutoire pour les parties contractantes, leurs ayant droits, leurs liquidateurs de succession, administrateurs et représentants.

6) De plus, les parties reconnaissent :

- a) qu'ils autorisent SFC, l'ACSSN, la division et le club à recueillir et utiliser des renseignements personnels relatifs aux activités sur les parties, notamment et sans aucune limite, la publication de photographies dans un bulletin de nouvelles ou des documents de promotion, la diffusion de photographies, de films vidéos, d'articles, de tableaux, de statistiques, d'images et de résultats sur le site Internet de SFC, de l'ACSSN, de la division et du club.
- b) qu'ils donnent à SFC, l'ACSSN, à la division et au club la permission de prendre des photographies ou des films des parties contractantes et d'utiliser ces images et enregistrements sonores pour faire la promotion de SFC, de l'ACSSN, de la division et du club par divers médias et ils conviennent que ces images et enregistrements sonores demeureront la propriété intellectuelle de SFC, de l'ACSSN, de la division et du club et renoncent à intenter toute poursuite ou demander une rémunération relativement à l'utilisation des images et enregistrements utilisées aux fins mentionnées.
- c) qu'ils peuvent résilier ce consentement en tout temps en communiquant avec SFC à 403-678-6791. Ski de fond Canada les informera des conséquences de cette résiliation.

Moi, le participant et/ou parent/gardien, j'ai lu et accepte d'être lié par cette entente.

Adulte #1

Adulte #2 (si nécessaire)

Nom :

Nom :

Date : **YYYY / MM / DD**

Date : **YYYY / MM / DD**

Signature :

Signature :

Si le membre/participant à moins de 19 ans, alors le parent ou gardien légal doit signer ci-dessous.

Nom du parent/gardien : _____

Date : **YYYY / MM / DD**

Signature : _____

Nom des enfants : _____
